EURO Ressources SA

A Gold Resource Royalty Company

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion 2014	3
II.	Comptes Sociaux au 31 décembre 2014	19
III.	États Financiers IFRS au 31 décembre 2014	41
IV.	Rapports des Commissaires aux Comptes	63
V.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	69
VI.	Attestation des Responsables	70

EURO Ressources SA

A Gold Resource Royalty Company

Rapport de gestion 2014

EURO RESSOURCES S.A.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Au 31 décembre 2014, EURO Ressources S.A. ("EURO" ou la "Société"), au capital de 624.912,81 euros, ne contrôle aucune société. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit, afin de se conformer aux obligations canadiennes, continuer à publier au Canada des comptes conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du Rapport Financier Annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

En 2014, les actions de la Société étaient cotées sur le compartiment B (Mid-caps) d'Euronext Paris sous le symbole "EUR". Elles ont été transférées du compartiment B vers le compartiment C en janvier 2015.

PRISES DE PARTICIPATION

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or de Rosebel, au Suriname, exploitée par IAMGOLD Corporation ("IAMGOLD"). Après une restructuration interne en 2012 au sein du Groupe IAMGOLD, IAMGOLD a transféré, le 19 juin 2012, l'intégralité de ses actions EURO à sa filiale IAMGOLD France S.A.S., qui était à cette date détenue à 100% par IAMGOLD, puis le 22 août 2012, IAMGOLD a transféré l'intégralité des actions d'Iamgold France S.A.S. à sa filiale Iamgold Netherlands B.V. détenue directement ou indirectement à 100% par IAMGOLD.

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIÈRES

La redevance Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine. Les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine Rosebel et le cours de l'or de l'après-midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 USD par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerai en « saprolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 USD par once pour le minerai en « roche dure » et, dans les deux cas, après déduction d'une redevance due au Gouvernement surinamais équivalent à 2% de la production d'or payable en nature.

Au 31 décembre 2014, Rosebel avait produit depuis son entrée en production 3,8 millions d'onces, en vertu du contrat de royalties avec IAMGOLD. La Société a encore droit à la redevance Rosebel sur la production des prochains 3,2 millions d'onces d'or à extraire.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site internet d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 25 février 2015, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Règles comptables

La Société ne détenant aucune participation au 31 décembre 2014 et ne devant plus en conséquence présenter à ses actionnaires des comptes établis selon IFRS, les états financiers au 31 décembre 2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n° 2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel le 15 octobre 2014.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2014 s'élève à 21.897.798 euros (27.283.113 euros au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2014, les fonds propres sont positifs de 21.604.101 euros contre des capitaux propres positifs de 27.063.475 euros au 31 décembre 2013.

Résultat

Les comptes annuels d'EURO font apparaître un bénéfice net de 15.183.231 euros en 2014 contre 23.318.981 euros en 2013. Ce bénéfice net inclut un résultat financier positif de 1.540.146 euros en 2014 contre un résultat financier négatif en 2013 de 761.024 euros. Cet écart de 2.301.170 euros s'explique principalement par la variation du taux de change (cours moyen sur l'exercice 2014 : 1,3348 USD/€ et sur l'exercice 2013 : 1,3281 USD/€).

Comparaison des exercices 2014 et 2013

EURO a enregistré des produits d'exploitation de 24.221.135 euros au titre de 2014, soit une baisse de 17% par rapport aux 29.311.518 euros enregistrés en 2013. Ce chiffre d'affaires provient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel (23.866.668 euros contre 28.936.270 en 2013). Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par la baisse du cours moyen de l'or de 1.266 USD l'once en 2014 comparativement à 1.411 USD l'once d'or en 2013 pour 3,7 millions d'euros, et par la production d'or inférieure de 342.057 onces en 2014 comparativement à 353.677 onces d'or en 2013 pour 1,3 million d'euros.

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées en 2014 à 1.182.527 euros par rapport à 1.395.071 euros en 2013, soit une diminution de 15%. Cette diminution s'explique principalement par la diminution des taxes (Contribution de la Valeur Ajoutée des Entreprises et Contribution sociale de solidarité des sociétés) principalement dû aux revenus moindres en 2014, et à la diminution des frais légaux et administratifs.

Les dotations aux amortissements étaient de 489.805 euros en 2014 contre 544.633 euros en 2013 principalement dû à la production aurifère moindre de la mine Rosebel.

En 2013, la Société a comptabilisé d'autres produits de 10.037.047 euros (néant en 2014) résultant de l'exercice d'une convention d'option portant sur les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française.

EURO a comptabilisé au titre de l'année 2014 une charge d'impôt sur les bénéfices de 8.905.719 euros à comparer avec un montant 13.328.857 euros au titre de l'année 2013. Cette diminution résulte principalement des revenus de redevance inférieurs en 2014 par rapport à 2013, ainsi que par l'impact fiscal de l'exercice de la convention d'option en 2013.

LIQUIDITÉ ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2014, le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 1.114.362 euros (31 décembre 2013 : 8.026.198 euros). Cette capacité d'autofinancement est suffisante pour financer les besoins opérationnels courants de la Société.

La Société place sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme, conformément à sa stratégie d'investissement à court terme, afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 2014

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui s'élève à un bénéfice de 15.183.231 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élèvent au 31 décembre 2014 à 21.604.101 euros.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a pas de délégation octroyée à votre Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital actuellement en vigueur.

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de dispositions spécifiques concernant les franchissements de seuils.

Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1er janvier 2014, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil.

Évolution du capital

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société s'élevait à 624.912,81 euros, divisé en 62.491.281 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 25 février 2015.

	Répartition au 25 février 2015	
Actionnaires	En nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD France S.A.S. (1)	53.741.108	85,99%
Public	8.750.173	14,01%
Total	**62.491.281**	**100,00%**

(1) En ce compris 344 actions détenues directement par IAMGOLD.

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 25 février 2015, aucun actionnaire, autre qu'Iamgold France S.A.S. détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Principales données boursières sur 3 ans

	2014	**2013**	**2012**
Nombre d'actions au 31 décembre	62.491.281	62.496.461	62.496.461
Cours le plus haut (€/action)	3,52	2,99	3,60
Cours le plus bas (€/action)	1,98	2,24	2,41
Dernier cours de l'exercice (€/action)	2,48	2,25	2,65
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliers d'euros)	154.978	140.617	165.616

Évolution du cours de bourse du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014

Mois	Plus haut (€/action)	Plus bas (€/action)	Volume (actions)
Janvier 2013	2,80	2,62	242.739
Février 2013	2,72	2,47	270.625
Mars 2013	2,72	2,46	143.564
Avril 2013	2,71	2,37	234.221
Mai 2013	2,76	2,44	232.275
Juin 2013	2,73	2,51	162.263
Juillet 2013	2,99	2,55	645.926
Août 2013	2,58	2,40	474.023
Septembre 2013	2,52	2,27	294.000
Octobre 2013	2,40	2,30	219.577
Novembre 2013	2,44	2,27	172.642
Décembre 2013	2,54	2,22	324.734
Janvier 2014	2,44	2,22	286.827
Février 2014	3,52	2,36	2.848.226
Mars 2014	2,95	2,58	673.379
Avril 2014	2,75	2,65	184.768
Mai 2014	2,85	2,64	173.575
Juin 2014	2,89	2,58	435.910
Juillet 2014	2,65	2,44	271.557
Août 2014	2,52	2,26	249.483
Septembre 2014	2,39	2,20	164.127
Octobre 2014	2,35	1,98	199.204
Novembre 2014	2,32	1,98	316.431
Décembre 2014	2,62	2,07	608.950

Ressources humaines

La Société n’a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunérations des administrateurs et des dirigeants versées par la Société

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la Société au cours de 2014 sont les suivantes.

Chaque administrateur ayant droit à des jetons de présence ("Administrateur Indépendant") a reçu de la Société un montant brut annuel de 21.428 USD en 2014. En outre, chaque Administrateur Indépendant a reçu en 2014 un montant brut supplémentaire de 1.339 USD par Conseil d’administration et de 1.071 USD par comité d’audit du Conseil d'administration, auxquels il a participé.

Montant net (en milliers de USD)	2014	2013
Ian L. Boxall	USD 22,7	USD 22,7
Ian Smith	22,7	22,7
David H. Watkins	22,7	22,7
	USD 68,1	USD 68,1

Aucun autre dirigeant, administrateur, directeur général ou directeur général délégué, n'a perçu de rémunération ou de jetons de présence versés par la Société au titre de l'année 2014.

Rémunérations des administrateurs et des dirigeants versées par la société IAMGOLD

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, il est précisé que Monsieur Benjamin Little et Madame Line Lacroix ont perçu de la part de la société IAMGOLD, société contrôlant la Société, les rémunérations suivantes en 2014 (en USD) :

Nom	Salaire	Attribution d'actions (1)	Options d'achat d'actions (2)	Primes	Contributions de l'employeur au régime de retraite	Autres (3)	Total
Benjamin Little Directeur général	305.657	65.677	56.605	122.124	15.499	6.034	571.596
Line Lacroix Directeur général délégué	130.412	-	-	34.483	10.433	8.398	183.726

1. Représente la valeur des actions octroyées à la date de l'attribution des actions selon le régime de bonification en actions d'IAMGOLD.
2. Représente la valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le régime de bonification en actions d'IAMGOLD. Les options d'achat d'actions attribuées en 2014 ont été évaluées à une valeur comptable de 1.03 USD par action selon la méthode d'évaluation Black-Scholes.
3. Inclue toutes les autres contributions versées par IAMGOLD selon le régime d'achat d'actions d'IAMGOLD et autres avantages indirects.

La société IAMGOLD n'a pas communiqué à la Société d'autres informations quant aux rémunérations qui seraient versées par IAMGOLD aux administrateurs et dirigeants de la Société en leur qualité de salarié d'IAMGOLD.

REDEVANCE ROSEBEL – RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1.300 USD l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1.500 USD l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD le 18 février 2015, les réserves et ressources minérales de la mine Rosebel s'établissaient comme suit au 31 décembre 2014 :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces d'or contenues au 31 décembre 2014
Réserves prouvées	2.603.000
Réserves probables	552.000
Ressources mesurées	4.124.000
Ressources indiquées	1.678.000
Ressources présumées	542.000

Des informations complémentaires concernant le calcul des réserves et ressources sont disponibles sur le site d'IAMGOLD dont l'adresse est www.iamgold.com.

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales mesurées : Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètre techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières présumées : Les ressources minières présumées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacement tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

La redevance Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2014 s'est élevée à 342.057 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2015 de 305.000 à 316.000 onces.

Autres redevances

Redevance Saint-Elie

À la suite de la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie S.A.R.L. (« SMSE »), détentrice de la concession Saint-Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit percevoir une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 USD l'once d'or. Ces paiements sont plafonnés à 7.500.000 USD. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2014, la Société a perçu des redevances s'élevant à 323.873 euros.

Redevance SMYD

À la suite de la cession de la totalité du capital de la Société minière Yaou Dorlin S.A.S. (« SMYD ») à Auplata S.A.S., détentrice de la concession SMYD et compte tenu des accords intervenus, la Société doit également percevoir une redevance payable par Auplata S.A.S. de 0,5% sur la totalité des revenus bruts des concessions SMYD. Au titre de cette redevance, pour l'exercice 2014, la Société a perçu des redevances s'élevant à 30.595 euros.

Redevance Paul Isnard

Le 7 novembre 2013, Columbus a exercé une option permettant la restructuration de la redevance sur les concessions Paul Isnard («l'Option»), en contrepartie de trésorerie, d'actions de Columbus et d'une redevance sur la production nette d'affinage.

Cette redevance sur la production nette d'affinage future couvre les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie *(« net smelter return »)* établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'entente. Le pourcentage de cette redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (« RSE »)

Volet social

EURO n'a pas de salariés et n'est par conséquent pas concerné par la communication d'informations relatives à l'emploi, l'organisation du travail, les relations sociales, la santé et sécurité, la formation, l'égalité de traitement.

Volet environnemental et impact territorial, économique et social

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de l'Office National des Forêts. La Société n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elle n'est pas soumise directement à cette réglementation. N'ayant aucune activité opérationnelle (industrielle ou minière) ni de bureaux administratifs, et ne détenant aucune participation au titre de propriété dans une activité industrielle ou minière, la Société n'a pas de consommations (de matière premières, eau ou énergie) ni de rejets dans l'eau, l'air, le sol ou de déchets.

IAMGOLD qui paie une redevance sur la production minière de la mine Rosebel, publie chaque année un rapport qui traite de ses politiques et cadres conceptuels en santé, sécurité et durabilité, notamment ses politiques environnementales, établies d'après les meilleures pratiques internationales de façon uniforme à tous ses sites. Ce rapport est disponible en version électronique sur le site internet d'IAMGOLD. IAMGOLD a une politique environnementale affichée en matière de gestion des résidus miniers, gestion de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de la biodiversité.

Volet sociétal

EURO maintient de bonnes relations avec les personnes et les organisations intéressées par ses activités. La Société s'assure d'obtenir et de communiquer l'information exacte relative à ses activités. Elle publie trimestriellement ses résultats financiers et toute information relative à ses activités sur son site internet et sur le site SEDAR (www.sedar.com). Pour toute demande de renseignement, les actionnaires peuvent s'adresser à la direction par courrier électronique ou par téléphone tel qu'indiqué sur le site internet de la Société.

Étant donné le type d'activités de la Société, ses principaux fournisseurs sont liés à la prestation de services comptables, juridiques et de gestion, ainsi qu'aux coûts liés à la cotation et la gestion des titres. La Société mise sur la notoriété de ses fournisseurs permettant ainsi de limiter les risques et les enjeux sociétaux et environnementaux. Ses fournisseurs sont récurrents et aucun nouveau fournisseur n'a été sélectionné sur l'exercice.

La Société a adopté un code écrit de bonne conduite professionnelle. Il est possible de se procurer ce code auprès de la Société en en faisant la demande. Le Comité d'audit et de gouvernance interne, par l'entremise du directeur général, s'assure du respect du Code de bonne conduite professionnelle. Conformément aux dispositions du code de conduite des sociétés et de la loi sur les sociétés applicable à cet égard, les administrateurs veillent à ce que tout administrateur qui a un intérêt important dans les propositions de transaction impliquant la Société dévoile cet intérêt avant l'examen de la question par les administrateurs et à ce qu'il s'abstienne de voter à cet égard, s'il y a lieu.

Le rapport sur la santé, la sécurité et la durabilité publié par IAMGOLD, fournit également des renseignements additionnels relatifs à la mine Rosebel (le rapport 2013 est disponible à l'adresse suivante : http://www.iamgold-ssdrapport.com/2013/).

IAMGOLD dispose d'une stratégie et d'une politique en matière de droits de la personne à l'échelle mondiale, conçue en fonction des principes directeurs et principes volontaires de l'ONU. Des évaluations de risques ont été menées en 2012 sur la mine Rosebel qui est devenue le premier site international de l'histoire des communications des performances selon le programme « Vers le développement minier durable » de l'Association minière du Canada à atteindre un niveau AAA pour son engagement communautaire et ses pratiques de développement. En 2013, ces évaluations de risques s'accompagnent d'actions de formations et de communication des audits de conformité.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2015, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir une capacité d'autofinancement à la Société avant impôts d'environ 23,0 millions d'euros à 23,8 millions d'euros en prenant un prix d'or de $1.250 par once et un taux de change de 1 euro = $1.2. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt, du fait qu'il n'y a plus de déficit reportable pouvant s'imputer sur les résultats futurs. La Société estime que sa capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer ses besoins d'exploitation.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'établit de la manière suivante :

	€
Bénéfice net comptable de 2014	15.183.231
Auquel s'ajoute : Report à nouveau au 31 décembre 2014 avant l'acompte sur dividende Paiement d'un acompte sur dividende de 2014 de 0.14 € par action le 26 novembre 2014	 14.324.144 (8.748.780)
Report à nouveau au 31 décembre 2014	5.575.364
Bénéfice distribuable au 31 décembre 2014	20.758.595

Le Conseil d'administration du 13 mai 2015 arrêtera (i) le montant du dividende qui sera proposé pour les actions ayant droit aux dividendes, (ii) la date de versement dudit dividende ainsi que (iii) le montant qui sera affecté au poste "Report à nouveau".

La réserve légale est dotée en totalité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que le montant du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Montant par action brut	Abattement fiscal de 40% par action *
2011	0,29 €	0,12 €
2012	0,36 €	0,14 €
2013	0,19 €	0,08 €
2014	Acompte sur dividende de 0,14 €	0.06 €

* *Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.*

Il est rappelé par ailleurs que l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2011 a mis en paiement au bénéfice de tous les actionnaires de la Société une prime d'émission d'un montant global de 29.373.337 euros, payé le lundi 11 juillet 2011 à hauteur d'un montant de 17.499.009 euros (0,28 euro par action), et le solde de 11.874.328 euros (0,19 euro par action), le lundi 14 novembre 2011.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Par ailleurs, les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NÉANT

DÉTENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DÉCEMBRE 2014

NÉANT

DÉTENTION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

En 2013, EURO a mis en place un programme de rachat d'actions qui fut approuvé par l'assemblée générale du 23 juin 2013. L'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2014 a autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat et à l'annulation des actions EURO sur une période complémentaire de 18 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 24 décembre 2015. Au cours de l'exercice 2014, aucune action EURO n'a été rachetée.

Au 31 décembre 2013, la Société était détenteur de 5.180 actions propres pour un montant de 20.482€.

Au cours de la réunion du Conseil d'administration du 21 février 2014, il a été pris la décision de procéder à l'annulation des 5.180 actions propres. Cette décision a eu les impacts suivants :

- Le capital social a été diminué à hauteur de la valeur nominale (0,01 € par action) des actions propres ainsi détenues (51,80 €),
- La différence entre le prix de rachat des actions propres et leur valeur nominale a été imputée sur le compte de prime d'émissions.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

À la date des présentes, le Conseil d'administration d'EURO compte huit administrateurs :

Nom et lieu de résidence	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société (3)	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Carol T. Banducci Mississauga, Ontario, Canada	Première vice-présidente et chef de la direction financière d'IAMGOLD Corporation depuis 2007.	Administrateur depuis le 24 juin 2014	0
Ian L. Boxall (2) George Town, Grand Caïman, Iles Caïman	Avocat, Associé senior, Boxalls, (cabinet d'avocats dans les Iles Caïman) jusqu'à sa retraite en 2002.	Administrateur depuis le 15 avril 2005	0
Benjamin Little Toronto, Ontario, Canada	Vice-président principal, Affaires corporatives, Gens et Sécurité d'IAMGOLD Corporation depuis août 2009; auparavant, Director of Government and International Affairs chez Barrick Gold Corporation.	Administrateur et Directeur Général nommé à la suite de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013.	0
Phillip Marks Toronto, Ontario, Canada	Directeur adjoint des affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation depuis mars 2011; auparavant Conseiller juridique principal d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 26 juin 2012	0
Ian Smith (2) (3) Vancouver, British Columbia, Canada	Président de Santa Fe Metals Corp. depuis 2013 ; auparavant Administrateur de Max Resources Corp. depuis février 2012 ; Président et Directeur Général de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007 et Président et Directeur Général de Yellowhead Mining Inc. de 2010 à 2012 ; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (sociétés en consultation minière) ; Administrateur de Stikine Energy Corp. depuis 2014.	Administrateur depuis le 14 mars 2008	0

David H. Watkins[(2)(3)] Oak Bay, British Columbia, Canada	Président de Atna Resources depuis 2009 ; auparavant Président et Directeur-Général de Atna Resources Ltd	Administrateur et Président du Conseil d'administration depuis le 6 octobre 2006	0
Jennifer Olson Toronto, Ontario, Canada	Directrice principale Comptabilité Corporative d'IAMGOLD Corporation depuis 2013 ; auparavant Directrice Senior Comptabilité Corporative d'IAMGOLD Corporation depuis 2008	Administrateur depuis le 25 février 2015	0
Stephen Edward Crozier Toronto, Ontario, Canada	Directeur Affaires Corporatives d'IAMGOLD Corporation depuis 2011 ; auparavant Secrétaire (*Counsel*) de Barrick Gold Corporation depuis 2007	Administrateur depuis le 25 février 2015	0

(1) La durée du mandat des administrateurs est d'un an, renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes
(2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.
(3) Membre du Comité des Rémunérations.

Il est proposé à l'assemblée générale du 13 mai 2015 de ratifier la nomination des administrateurs suivants faite par le Conseil d'administration à titre provisoire :

- Mme Jennifer Olson, 525-5 Hanna Street, Toronto, Ontario, Canada, Directrice principale Comptabilité Corporative d'IAMGOLD Corporation.
- M. Stephen Edward Crozier, 301-66 Portland Street Toronto, Ontario, Canada, Directeur Affaires Corporatives d'IAMGOLD Corporation.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Il vous est demandé de bien vouloir renouveler le mandat de Mesdames Carol T. Banducci et Jennifer Olson et MM Phillip Marks, Ian L. Boxall, David H. Watkins, Ian Smith, Benjamin Little et Stephen Edward Crozier pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

NÉANT

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

EURO est exposé à différents types de risques financiers :

1. Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or) ;
2. Le risque de crédit ;
3. Le risque de liquidité et ;
4. Recours à des estimations.

Le programme de gestion des risques d'EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

1. Risque de marché

1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

La Société est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com, IAMGOLD a estimé une production d'or en 2015 de 305.000 à 316.000 onces. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 311.000 onces, serait d'environ 3,0 millions USD pour chaque variation de 100 USD par once d'or.

1.2) Risque de change

Au niveau de ces comptes sociaux établis selon les normes françaises, la Société est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport au dollar américain. La Société facture ses redevances sur la mine Rosebel en dollar et gère sa trésorerie principalement en dollars américains.

Il convient de préciser que l'exposition au risque de change n'est pas la même dans les comptes établis selon les normes IFRS pour les seuls besoins de la règlementation Canadienne, puisqu'en IFRS la monnaie de fonctionnement est le dollar américain.

2. Risque de crédit

La Société est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

3. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, la Société estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. La Société dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, la Société revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4. Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des immobilisations incorporelles et les titres immobilisés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	**31 décembre 2014** **€**	**31 décembre 2013** **€**
Total des dettes	293.697	219.638
Capitaux propres Ratio (Dettes / CP)	21.604.101 1,36%	27.063.475 0,81%
Chiffre d'affaires (1) Ratio (Dettes / CA)	24.221.135 1,21%	29.311.518 0,75%
Actif circulant Ratio (Dettes / AC)	8.500.513 3,46%	13.671.392 1,61%

(1) Compte tenu de l'activité de la Société, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires net ainsi que les "Autres Produits" correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance :

Dettes fournisseurs			
Exercices clos le	**Factures non échues**	**Factures à 30 jours**	**Factures à 60 jours et plus**
31 décembre 2013	14.841 €	Néant	Néant
31 décembre 2014	0 €	Néant	Néant

*

* *

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels, à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution éventuelle d'un dividende, donner quitus à votre Conseil d'administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes et à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 25 février 2015

Le Conseil d'administration

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2014	2013	2012	2011	2010
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social (€)	624.913	624.965	624.965	624.965	624.965
-Nombre d'actions existantes	62.491.281	62.496.461	62.496.461	62.496.461	62.496.461
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultat de l'exercice (€)					
-Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	65 133
-Résultat avant impôts, amortissements et provisions	24.578.754	33.837.161	40.234.660	34.574.421	14 870 479
-Impôt sur les sociétés	8.905.719	13.328.857	14.147.429	11.697.587	5.992.876
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	15.183.231	23.318.981	25.346.031	22.265.976	18.849.131
-Résultat distribué		11.873.343	22.498.725	18.123.973	29.373.337(1)
III. Résultat par action (€/action)					
-Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,2508	0,3282	0,4174	0,3661	0,1420
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,2430	0,3731	0,4056	0,3563	0,3016
-Dividendes attribués à chaque action		0,1900	0,3600	0,2900	0,4700(1)
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

(1) Il s'agit d'une distribution de prime d'émission non imposable.

Comptes sociaux (Normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre 2014

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

EURO RESSOURCES

23 rue du roule
75001 PARIS

Siret : 39091908200086

GVA EURAUDIT

Société anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

105 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS | *Tél. 01 45 00 76 00* | *www.gva.fr* | *Certifié ISO 9001 - Version 2008*

Sommaire

1. Comptes annuels **1**

Bilan actif 2

Bilan passif 3

Compte de résultat 4

Compte de résultat (suite) 5

Annexe 6

Règles et méthodes comptables *7*

Faits caractéristiques *10*

Notes sur le bilan *11*

Tableau de variation des capitaux propres *17*

Notes sur le compte de résultat *18*

Identité des sociétés mères consolidant les comptes *19*

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2014	Net 31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	15 340 634	6 189 467	9 151 167	9 640 972
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	4 246 118		4 246 118	3 950 268
Prêts				
Autres immobilisations financières				20 482
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**19 586 752**	**6 189 467**	**13 397 285**	**13 611 722**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 288 542		7 288 542	5 208 885
Autres créances	97 610		97 610	436 308
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 653		3 653	430 610
Disponibilités	1 110 709		1 110 709	7 595 588
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**8 500 513**		**8 500 513**	**13 671 392**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**28 087 265**	**6 189 467**	**21 897 798**	**27 283 113**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				*20 482*
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital	624 913	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	158 097	178 527
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	62 496	62 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 575 364	2 878 506
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**15 183 231**	**23 318 981**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**21 604 101**	**27 063 475**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	34 385	19 745
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 732	123 200
Dettes fiscales et sociales	175 100	64 867
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 479	11 826
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**293 697**	**219 638**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**21 897 798**	**27 283 113**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	293 697	219 638
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			24 221 135	29 311 518
Total produits d'exploitation (I)			**24 221 135**	**29 311 518**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			743 623	840 285
Impôts, taxes et versements assimilés			365 654	481 565
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			489 805	544 633
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			73 250	73 221
Total charges d'exploitation (II)			**1 672 332**	**1 939 704**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**22 548 803**	**27 371 814**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			18 045	31 601
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			295 850	
Différences positives de change			1 226 251	58 802
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement				
Total produits financiers (V)			**1 540 146**	**90 403**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				173 715
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				677 711
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				**851 426**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**1 540 146**	**-761 024**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**24 088 949**	**26 610 791**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		11 126 140
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		3 529 024
Total produits exceptionnels (VII)		**14 655 164**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 364
Sur opérations en capital		4 616 753
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		**4 618 117**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**10 037 047**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 905 719	13 328 857
Total des produits (I+III+V+VII)	**25 761 281**	**44 057 085**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**10 578 050**	**20 738 104**
BENEFICE OU PERTE	**15 183 231**	**23 318 981**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la Société : EURO RESSOURCES S.A. (ci-après "EURO" ou la "Société").

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont le total est de 21.897.798 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 15.183.231 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25 Février 2015 par le Conseil d'administration de la Société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'ANC n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros (€).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

Concessions, brevets et licences :

Droits à redevances Rosebel :

Ces droits correspondent, au 31 décembre 2014, aux droits à redevances relatifs à la mine Rosebel pour une valeur brute de 11.145.984 € et une valeur nette de 4.956.517 €.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminés en fonction du niveau de production attendu de la mine et sont amortis en fonction de leur durée d'exploitation réelle.

La redevance Rosebel payée par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2014, la mine Rosebel a produit 3,8 millions d'onces d'or, et il reste environ 3,2 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance. La redevance est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et

Règles et méthodes comptables

supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

La dotation aux amortissements de ces droits est égale au produit des quantités extraites de l'année par la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au plan comptable général, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Droits à redevances Paul Isnard :

D'une valeur brute et nette de 4.194.650 €, ces droits correspondent, en application de la convention d'option signée avec Columbus Gold Corp., au droit à redevance sur la production nette d'affinage couvrant les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêts entourant les concessions en Guyane Française.

Cette redevance est de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

Cet actif sera amorti à hauteur des quantités extraites de l'année et rapportées à 5 millions d'onces d'or correspondant au plafond des droits à redevance.

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont des investissements en titres négociables de la société Columbus Gold Corp. Ces titres acquis par voie d'échange ont été comptabilisés initialement à leur valeur vénale qui correspond à la valeur de marché à la date de transaction, s'agissant de titres d'une société cotée.

À chaque date de clôture des comptes, après avoir comparé la valeur d'inventaire (cours moyen du dernier mois auxquels s'applique le dernier cours de change à la date de clôture) et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes et des moins-values latentes. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations. Lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur nette comptable mais inférieure au coût (brut) d'entrée, il ne s'agit pas d'une plus-value mais d'une diminution d'une moins-value antérieurement constatée sous forme de dépréciation; cette diminution doit être constatée sous forme de reprise de dépréciation.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 19.095.345 actions Columbus Gold Corp (soit 14% du capital) pour une valeur comptable de 4.246.118 €. La Société a constaté sur l'exercice 2014 une reprise de provision sur titres de 298.850 € à la suite d'une remontée des cours de l'action Columbus Gold Corp.

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Règles et méthodes comptables

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Changement de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'exercice.

Eléments relatifs aux transactions entre parties liées

Les transactions intervenues au cours de la période entre les parties liées au sens de l'article R123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champ d'application de l'article R 123-198, 11° du même code sont les suivantes:

IAMGOLD France, filiale indirecte à 100 % d'IAMGOLD, est actionnaire majoritaire d'EURO (et détient environ 86 % de l'ensemble des actions d'EURO). Les transactions entre la Société et IAMGOLD comprennent des redevances Rosebel facturées par la Société et les commissions de gestion facturées par IAMGOLD en application du contrat de prestation de services et de gestion signé le 1er février 2009. Ces dernières s'élèvent à 219.266 € au titre de l'exercice 2014.

Rémunération des administrateurs de la Société :

En 2014, chaque administrateur indépendant a perçu un montant brut annuel de 21.428 USD, un montant brut additionnel de 1.339 USD pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant brut de 1.071 USD pour chaque réunion d'un comité du Conseil d'administration à laquelle il a assisté. La charge au titre des rémunérations nettes des administrateurs de la Société s'élèvent à 51.000 € pour l'exercice 2014.

Les autres administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société :

La rémunération au titre de l'exercice 2014 de Madame Line Lacroix, directeur général délégué, s'est élevée à 124.449 €. Les autres dirigeants n'ont perçu aucune rémunération en 2014 de la part de la Société. La rémunération des dirigeants qui sont également dirigeants d'IAMGOLD est incluse dans les commissions de gestion versées à IAMGOLD.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Distribution de dividendes et charge d'impôt sur la distribution

Le 30 juin 2014, la Société a mis en paiement un montant de dividendes de 11.873.343 € (0,19 € par action) tel que fixé par le Conseil d'administration le 24 juin 2014, et ce conformément aux résolutions approuvées par l'assemblée générale des actionnaires. En effet, au cours de l'assemblée générale tenue le 24 juin 2014, les actionnaires ont, d'une part, approuvé la résolution prévoyant la distribution de dividendes pour un montant maximum de 13.123.169 € (0,21 € par action) sous réserve qu'EURO dispose de disponibilités suffisantes et, d'autre part, autorisé le Conseil d'administration à ajuster le montant distribué en fonction du niveau de la trésorerie disponible et des besoins de trésorerie prévus.

Le 13 novembre 2014, le Conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 8.748.779 € (0.14 € par action). Sa mise en paiement est intervenue le 26 novembre 2014.

La charge d'impôt sur les sociétés intègre la taxe additionnelle de 3% (618.664 €) appliquée au montant des dividendes qui ont été distribués au cours de l'exercice.

Actions propres

En 2013, EURO a mis en place un plan de rachat d'actions qui fut approuvé par l'assemblée générale du 25 juin 2013. L'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2014 a autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat et à l'annulation des actions EURO sur une période complémentaire de 18 mois à compter de l'assemblée générale, soit jusqu'au 24 décembre 2015. Au cours de l'exercice 2014, aucune action EURO n'a été rachetée.

Au 31 décembre 2013, EURO était détentrice de 5.180 actions propres pour un montant de 20.482 €.

Au cours de la réunion du Conseil d'administration du 21 février 2014, il a été pris la décision de procéder à l'annulation des 5.180 actions propres. Cette décision a eu les impacts suivants :

- Le capital social a été diminué à hauteur de la valeur nominale (0,01 € par action) des actions propres ainsi détenues (51,80 €),
- La différence entre le prix de rachat des actions propres et leur valeur nominale a été imputée sur le compte de prime d'émission.

	Nombre d'actions	**Valeur nominale par action**	**Capital social** (en milliers d'euros)	**Primes d'émission** (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2013	62 496 461	0,01 €	624.965 €	178,527 €
Rachat d'actions	(5 180)	0,01 €	(52)	(20.430)
Au 31 décembre 2014	62 491 281	0,01 €	624.913 €	158.097 €

Contrôle fiscal

Le 18 décembre 2014, la Société a reçu à la suite d'une vérification de comptabilité une proposition de rectification pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Une réponse argumentée a été transmise à l'administration fiscale.
Outre le fait que la direction estime que le montant n'est pas significatif au regard de la situation financière de la Société, la direction considère que le risque de redressement est faible. Ainsi au 31 décembre 2014, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de la Société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 340 634			15 340 634
Immobilisations incorporelles	**15 340 634**			**15 340 634**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066		5 066	
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**5 066**		**5 066**	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 246 118			4 246 118
- Prêts et autres immobilisations financières	20 482		20 482	
Immobilisations financières	**4 266 599**		**20 482**	**4 246 118**
ACTIF IMMOBILISE	**19 612 299**		**25 547**	**19 586 752**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 699 662	489 805		6 189 467
Immobilisations incorporelles	**5 699 662**	**489 805**		**6 189 467**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 066		5 066	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**5 066**		**5 066**	
ACTIF IMMOBILISE	**5 704 727**	**489 805**	**5 066**	**6 189 467**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 386 152 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 288 542	7 288 542	
Autres	97 610	97 610	
Charges constatées d'avance			
Total	**7 386 152**	**7 386 152**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR - SAINT-ELIE	130 579
FACTURES A ETABLIR - YAOU DORLIN	18 600
Total	**149 179**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 624.912,81 Euros décomposé en 62.491.281 titres d'une valeur nominale de 0,01 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	62 496 461	0,01
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	5 180	0,01
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	62 491 281	0,01

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/06/2014.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	2 878 506
Résultat de l'exercice précédent	23 318 981
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**26 197 487**
Affectations aux réserves	
Distributions	20 622 123
Autres répartitions	
Report à Nouveau	5 575 364
Total des affectations	**26 197 487**

Le montant des dividendes versés au cours de l'exercice 2014 soit 20 622 123 €, mentionné dans le tableau ci-dessus, inclus le solde des dividendes 2013 d'un montant de 11 873 344 € ainsi que l'acompte sur les dividendes de 8 748 779€.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 293.697 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	34 385	34 385		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 732	70 732		
Dettes fiscales et sociales	175 100	175 100		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 479	13 479		
Produits constatés d'avance				
Total	**293 697**	**293 697**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FRANCE - FNP	69 552
FOURNISSEURS CANADIEN - FNP	1 180
PROV ORGANIC	35 739
ETAT TAXES A PAYER	5 579
Total	**112 050**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2014	Affectation du résultat	Opération en capital	Résultat N	Solde au 31/12/2014
Capital social	624.965		- 52		624.913
Prime d'émission	143.997		- 20.430		123.567
Bon de souscription	34.530				34.530
Réserve légale	62.496				62.496
Report à nouveau	2.878.506	2.696.858			5.575.364
Résultat	23.318.981	- 23.318.981		15.183.231	15.183.231
TOTAL	**27.063.475**	**- 20.622.123**	**- 20.482**	**15.183.231**	**21.604.101**

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 85.354 Euros

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Ayant son siège social à
IAMGOLD CORPORATION	401 Bay Street, Suite 3200, PO Box153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4

États financiers audités (Normes IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2014

Sommaire

I.	Bilans	3
II.	Comptes de résultat	4
III.	États du résultat global	5
IV.	Tableaux des flux de trésorerie	6
V.	Tableaux de variation des capitaux propres	7
VI.	Notes aux états financiers	8 – 22

I Bilans
(en milliers d'euros)

	Notes	**31 décembre 2014**	31 décembre 2013
Actifs non courants		**15 977 €**	**13 383 €**
Immobilisations incorporelles	4	10 264	9 478
Titres négociables	5	5 713	3 905
Actifs courants		**8 430**	**13 670**
Créances clients	6	7 289	5 208
Autres actifs courants		27	27
Créance d'impôt sur le résultat		-	409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 114	8 026
Total des actifs		**24 407 €**	**27 053 €**
Capitaux propres		**23 247 €**	**26 750 €**
Capital social	8.1	625	625
Primes d'émission	8.1	84	84
Autres réserves		9 466	2 249
Résultat net de l'exercice		13 072	23 792
Passifs non courants		**936**	**83**
Impôts différés	9.2	936	83
Passifs courants		**224**	**220**
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	10	164	220
Impôt sur le résultat à payer		60	-
Total des passifs et des capitaux propres		**24 407 €**	**27 053 €**

Passifs éventuels (note 18)

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

II Comptes de résultat
(en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre **2014**	2013
Produits des activités ordinaires	12	24 221 €	29 312 €
Charges opérationnelles	13	(863)	(1 016)
Dotation aux amortissements	4	(487)	(569)
Autres produits	14	-	10 015
Résultat opérationnel		22 871	37 742
Produits des placements		18	31
Dépréciation de titres négociables	5	-	(211)
Pertes de change	15	(668)	(76)
Résultat financier net		(650)	(256)
Résultat avant impôt sur le résultat		22 221	37 486
Charge d'impôt sur le résultat	9.1	(9 149)	(13 694)
Résultat net		**13 072 €**	**23 792 €**
Résultat par action, de base et dilué (€/action)	8.2	**0,209 €**	**0,381 €**

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

III États du résultat global
(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre **2014**	2013
Résultat net		13 072 €	23 792 €
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts	5	-	82
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat			
Écarts de conversion		3 298	(1 038)
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts	5	749	-
Autres éléments du résultat global (perte)		4 047	(956)
Total du résultat global		**17 119 €**	**22 836 €**

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

IV Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2014	2013
Activités opérationnelles			
Résultat net		13 072 €	23 792 €
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Dotation aux amortissements		487	569
Autres produits		-	(10 015)
Dépréciation de titres négociables		-	211
Écart de conversion latent		654	(48)
Charge d'impôt sur le résultat		9 149	13 694
Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie	16	(1 302)	5 621
Trésorerie générée par les activités opérationnelles, avant impôts payés		22 060	33 824
Impôts payés		(8 751)	(16 057)
Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles		**13 309**	**17 767**
Activités d'investissement			
Exercice de l'Option	14	-	3 013
Trésorerie nette générée par les activités d'investissement		**-**	**3 013**
Activités de financement			
Dividende versé	8.3	(20 622)	(22 499)
Rachat d'actions	8.1	-	(20)
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement		**(20 622)**	**(22 519)**
Impact latent des variations de cours de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		**401**	**(236)**
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(6 912)**	**(1 975)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		8 026	10 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**1 114 €**	**8 026 €**

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

V Tableaux de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve de juste valeur	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2013	**625 €**	**84 €**	**6 €**	**1 853 €**	**390 €**	**23 792 €**	**26 750 €**
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 9[1]	-	-	(138)	-	138	-	**-**
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	23 792	(23 792)	**-**
Solde au 31 décembre 2013 après affectation du résultat	**625**	**84**	**(132)**	**1 853**	**24 320**	**-**	**26 750**
Dividende 2014 (note 8.3)	-	-	-	-	(20 622)	-	**(20 622)**
Total du résultat global 2014	-	-	749	3 298	-	13 072	**17 119**
Solde au 31 décembre 2014	**625 €**	**84 €**	**617 €**	**5 151 €**	**3 698 €**	**13 072 €**	**23 247 €**
Solde au 31 décembre 2012	**625 €**	**104 €**	**(76) €**	**2 891 €**	**(2 202) €**	**25 091 €**	**26 433 €**
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	25 091	(25 091)	**-**
Solde au 31 décembre 2012 après affectation du résultat	**625**	**104**	**(76)**	**2 891**	**22 889**	**-**	**26 433**
Dividende 2013 (note 8.3)	-	-	-	-	(22 499)	-	**(22 499)**
Rachat d'actions (note 8.1)	-	(20)	-	-	-	-	**(20)**
Total du résultat global 2013	-	-	82	(1 038)	-	23 792	**22 836**
Solde au 31 décembre 2013	**625 €**	**84 €**	**6 €**	**1 853 €**	**390 €**	**23 792 €**	**26 750 €**

[1] Voir la note 2.1.1.

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers audités.

VI Notes aux états financiers

(Sauf indication contraire, les montants dans les notes sont en euros et ceux dans les tableaux en milliers d'euros.)

1) Informations générales

1.1) EURO Ressources S.A.

Ces états financiers audités d'EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En France, seules les règles françaises sont applicables pour l'établissement de comptes individuels de sociétés cotées.

EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 23 février 2015 par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2014, IAMGOLD France S.A.S., filiale entièrement détenue par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), détenait environ 86 % de toutes les actions en circulation d'EURO (86 % au 31 décembre 2013).

1.2) Description des activités

EURO détient une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel ») qui est détenue et exploitée par IAMGOLD. EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance.

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers d'EURO au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers pour la période close le 31 décembre 2014 ont été établis selon la convention du coût historique, exception faite des titres négociables, qui sont évalués à la juste valeur.

2.1.1) Nouvelles méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables et méthodes de calcul identiques à ceux adoptés pour les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, sauf pour les nouvelles normes comptables et interprétations entrées en vigueur le 1er janvier 2014, qui ont été appliquées lors de l'établissement de ces états financiers. Ces nouvelles normes sont résumées ci-après :

IFRIC 21, Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 fournit des directives sur la comptabilisation des droits ou taxes conformément à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Cette interprétation définit les taxes comme des sorties de ressources imposées par les autorités publiques aux entités en vertu de dispositions légales ou réglementaires, et confirme qu'une entité comptabilise un passif au titre d'une taxe uniquement lorsque le fait générateur prévu par la législation se produit. À l'issue d'une revue, la Société n'a pas identifié d'impact significatif sur ses états financiers lors de l'adoption d'IFRIC 21 le 1er janvier 2014.

IFRS 9, Instruments financiers

La Société a adopté par anticipation, à la date initiale du 1er avril 2014, l'ensemble des dispositions d'IFRS 9, Instruments financiers, telle que modifiée en novembre 2013 (« IFRS 9 (2013) »). L'adoption anticipée d'IFRS 9 (2013) a conduit la Société à modifier la comptabilisation de ses instruments financiers. Les instruments financiers de la Société, précédemment comptabilisés selon IAS 39, sont désormais comptabilisés comme suit, conformément à IFRS 9 (2013) :

1er avril 2014	IAS 39[1]	IFRS 9
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat	Juste valeur par le biais du résultat
Créances clients	Coût amorti	Coût amorti
Titres négociables	Juste valeur par le biais du résultat	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Passifs		
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Coût amorti

[1] IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

Les instruments de capitaux propres négociables détenus par la Société sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de juste valeur sur les titres négociables sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés dans le compte de résultat.

IFRS 9 (2013) n'impose pas de retraiter les périodes comparatives. En conséquence, la Société a comptabilisé l'impact rétroactif de l'adoption d'IFRS 9 (2013) comme un ajustement des soldes d'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2014. L'adoption d'IFRS 9 (2013) n'a pas eu d'impact au premier trimestre 2014.

Pour EURO, l'impact rétroactif de l'adoption d'IFRS 9 (2013) concerne le reclassement dans les autres éléments du résultat global d'une charge de dépréciation d'un montant de 211 000 € moins l'impact fiscal de 73 000 € s'y rapportant, qui était initialement comptabilisée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, pour un montant net de 138 000 €. Au 1er avril 2014, date de l'adoption initiale d'IFRS 9 (2013), la juste valeur des titres négociables (6 143 000 €) déterminée selon IAS 39 et IFRS 9 (2013) n'avait pas varié.

Du fait de l'adoption d'IFRS 9 (2013), la Société a apporté des modifications aux méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers. Ces modifications sont indiquées dans la note 2.4.

2.1.2) Méthodes comptables futures

Les nouvelles méthodes comptables ci-après, qui n'étaient pas entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, n'ont pas été adoptées lors de l'établissement de ces états financiers.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui remplace IAS 11, Contrats de construction, et IAS 18, Produits des activités ordinaires. IFRS 15 sera applicable à compter du 1er janvier 2017. Cette norme a pour objectif d'établir un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes, qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients pour déterminer comment et quand comptabiliser les produits. IFRS 15 impose également aux entités de fournir des informations plus détaillées aux utilisateurs des états

financiers. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 15 sur ses états financiers durant les périodes futures.

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9 (« IFRS 9 (2014) »). Certains aspects d'IFRS 9 (2014) sont différents d'IFRS 9 (2013) que la Société avait adoptée par anticipation à compter du 1er avril 2014. IFRS 9 (2014) comprend des directives actualisées sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. La version finale de la norme modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation, et introduit de nouvelles exigences générales pour la comptabilisation des couvertures. IFRS 9 (2014) sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et, à quelques exceptions près, devra être appliquée rétroactivement. Son adoption anticipée est autorisée. La Société évaluera l'impact de l'adoption d'IFRS 9 (2014) sur ses états financiers durant les périodes futures.

2.2) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en euros (« € » ou « EUR »).

La monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain (« USD »). Elle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la Société. Le dollar américain est la devise dans laquelle sont libellées les principales transactions de la Société, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollar américain et en dollar canadien (CAD) dans ces états financiers.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction. Les profits/pertes de change découlent de la réévaluation de comptes bancaires et autres comptes du bilan importants libellés en euros, ainsi que de la réévaluation et du paiement des dividendes et de l'impôt sur le résultat.

Règles d'évaluation

Les états financiers en dollars américains sont convertis en euros comme suit :

- Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture de chacun des bilans ;
- Les produits et les charges de chaque transaction significative sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction concernée ; sinon, le cours moyen de la période est utilisé ;
- Les transactions sur capitaux propres sont converties sur la base du cours de change à la date de la transaction ;
- Les ajustements de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « écarts de conversion ».

2.3) Information sectorielle

La présentation des secteurs opérationnels est conforme à l'information financière interne fournie au décideur opérationnel. Le décideur opérationnel, responsable de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, est le Directeur général, qui prend les décisions stratégiques.

Le décideur opérationnel considère l'activité sous l'angle des produits. Un seul secteur a été identifié, à savoir les produits des redevances de mine d'or.

Concernant les informations sur les secteurs géographiques, un seul secteur a été identifié, à savoir le Canada. Les redevances Rosebel proviennent du Canada et représentent près de 100 % des produits opérationnels.

2.4) Instruments financiers

La Société comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date à laquelle elle prend part aux dispositions contractuelles des instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou lorsque les flux de trésorerie expirent. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. Voir la note 11 sur la détermination de la juste valeur.

Les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction attribuables. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués comme indiqué ci-après.

2.4.1) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les investissements de la Société en instruments de capitaux propres négociables sont désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction, compte tenu des coûts de la transaction directement attribuables. Les variations postérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

2.4.2) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat et sont évalués à la juste valeur. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les profits ou pertes latents liés aux variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits dans le compte de résultat.

2.4.3) Coût amorti

Les créances clients sont classées et évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les créances clients et autres actifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. S’il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l’objet d’un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

2.4.4) Passifs financiers non dérivés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront à l'entreprise et si leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des provisions pour dépréciation. Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent :

- le droit à redevance sur la mine Rosebel, et
- la redevance sur la production nette d'affinage relative aux concessions Paul Isnard.

La dotation aux amortissements est calculée sur la base d'une unité de production en appliquant à la valeur comptable du droit à redevance au 1er janvier le ratio de la quantité d'or extrait durant l'année rapportée à la quantité résiduelle estimée d'or à extraire. Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine affectant la quantité résiduelle estimée de métal entraînera la révision prospective du plan d'amortissement du droit à redevance.

2.6) Dépréciation des immobilisations incorporelles

S'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation. Si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

Une perte de valeur comptabilisée durant une période précédente est testée pour une éventuelle reprise lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la perte de valeur peut être reprise. S'il a été déterminé que la perte de valeur peut être reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable la plus élevée qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée durant les périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Le montant recouvrable est déterminé sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de chaque immobilisation incorporelle ; ils sont calculés en fonction de nombreuses hypothèses telles que les réserves prouvées et probables, la durée des plans des mines, les cours de l'or estimés, les cours de devises et les taux d'actualisation. Les hypothèses et estimations faites par la direction des flux de trésorerie futurs sont soumises à des risques et des incertitudes, notamment en cas de volatilité élevée du marché, et peuvent échapper partiellement ou totalement au contrôle de la Société. En conséquence, on ne peut raisonnablement exclure que des changements dus aux évolutions de la conjoncture économique affectent le caractère recouvrable des immobilisations de la Société. Si les hypothèses utilisées par la Société pour effectuer des évaluations ne se concrétisent pas, ou si la juste valeur de ses immobilisations accuse une baisse, une dépréciation peut devoir être comptabilisée durant les périodes futures, ce qui réduirait le résultat de la Société.

2.7) Charge d'impôt exigible et d'impôt différé

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt exigible et les impôts différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. EURO considère la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE ») comme un impôt sur le résultat.

Les actifs et passifs d'impôt exigible évalués pour la période en cours et les périodes précédentes correspondent aux montants qui devront, selon les anticipations, être payés à ou remboursés par l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer la charge d'impôt sont ceux promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs dans le bilan et leur valeur fiscale. Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposables, sauf s'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et le report en avant des crédits d'impôt et pertes fiscales non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles et ce report en avant de crédits d'impôt et pertes fiscales non utilisés pourront être imputés, sera disponible. Aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'il résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été promulgués ou quasiment promulgués à la date de clôture et devraient s'appliquer à l'exercice durant lequel l'actif d'impôt différé devrait être réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Il n'est pas certain que les taux d'imposition futurs seront identiques aux estimations actuelles. La modification des taux d'imposition augmente la volatilité du résultat de la Société.

2.8) Produits des activités ordinaires

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits des activités ordinaires. Les redevances dépendent du volume de la production d'or et du cours de l'or tel que déterminé par le contrat de redevance correspondant conclu avec le propriétaire de la propriété. Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.9) Autres produits

Les autres produits représentent les produits non récurrents d'activités différentes des activités habituelles.

2.10) Produits des placements

Les produits des placements incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires et les comptes courants.

2.11) Hypothèses, estimations et jugements comptables déterminants

Lors de la préparation des états financiers conformément aux IFRS, la direction est amenée à formuler des jugements, à faire des estimations et à retenir des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et des passifs éventuels publiés à la date des états financiers, et sur le montant des produits et des charges publiés durant la période considérée. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les événements futurs anticipés jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les hypothèses sur l'avenir et les autres sources majeures d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l’information financière comportent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs durant l'exercice suivant. Les principaux jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations susceptibles, selon la Société, d'avoir un impact significatif sur les montants comptabilisés dans ses états financiers concernent principalement l'évaluation des immobilisations incorporelles et des titres négociables.

Les estimations relatives aux réserves et aux ressources minières sont incertaines et les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations pourraient devoir être révisées en raison des résultats issus des forages, des tests et de la production, ainsi que des variations significatives des cours des métaux et des charges opérationnelles postérieures à la date des estimations. Les immobilisations incorporelles peuvent être affectées par les estimations relatives aux réserves et aux ressources.

Les titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur au bilan. Les conditions de marché actuelles ont un impact sur la juste valeur de ces titres.

La détermination de l'existence d'une obligation actuelle à la fin de la période considérée à la lumière de tous les indices disponibles, dont l'opinion d'experts, fait appel au jugement.

3) Gestion du risque financier

EURO est exposée à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le risque de change et de variation du cours de l'or et des titres négociables) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

EURO suit la volatilité des marchés financiers et cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière d'EURO.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2014, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 342 000 onces et devrait s'établir entre 305 000 et 316 000 onces en 2015. L'incidence des variations des cours moyens sur les revenus annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 311 000 onces, serait d'environ 3 043 000 USD pour chaque variation de 100 USD par once d'or.

3.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Les produits sont majoritairement libellés en dollars américains, tandis que la charge d'impôt est libellée en euros et représente ainsi le risque de change le plus important.

Exercice clos le 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Total	USD	EUR	CAD	Exposition au risque de change (en %)
Produits des activités ordinaires	24 221 €	23 867 €	354 €	- €	1 %
Charges opérationnelles	863 €	487 €	339 €	37 €	44 %
Produits des placements	18 €	18 €	- €	- €	-
Charge d'impôt sur le résultat	9 149 €	- €	9 149 €	- €	100 %

3.2) Risque de crédit

EURO est soumise à un risque de concentration de crédit, quasiment 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est minime.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. La Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies d'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les

notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4) Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2013	Variation	Écarts de conversion	31 décembre 2014
Coûts				
Rosebel[1]	11 132 €	- €	1 555 €	12 687 €
Paul Isnard[2]	4 061	-	567	4 628
	15 193	-	2 122	17 315
Amortissements cumulés				
Rosebel	(5 715)	(487)	(849)	(7 051)
Total de la valeur comptable	**9 478 €**	**(487) €**	**1 273 €**	**10 264 €**

	31 décembre 2012	Variation	Écarts de conversion	31 décembre 2013
Coûts				
Rosebel[1]	11 636 €	- €	(504) €	11 132 €
Paul Isnard[2]	-	4 195	(134)	4 061
	11 636	4 195	(638)	15 193
Amortissements cumulés				
Rosebel	(5 401)	(569)	255	(5 715)
Total de la valeur comptable	**6 235 €**	**3 626 €**	**(383) €**	**9 478 €**

[1] La redevance Rosebel payée par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et du cours de l'or (« London PM fixing price »). Au 31 décembre 2014, la mine Rosebel a produit 3,8 millions d'onces d'or, et il reste environ 3,2 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance Rosebel. La redevance Rosebel est calculée sur la base de 10 % du cours de l'or supérieur à 300 USD par once pour les minerais tendres et transitionnels, et supérieur à 350 USD par once pour les minerais de roche dure et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

[2] La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française. Les revenus de redevance seront calculés en appliquant le pourcentage de la redevance au rendement net de fonderie (« *net smelter return* ») établi à partir des produits des ventes d'onces d'or calculés selon le cours mensuel moyen de l'once d'or (en dollars américains) moins les déductions permises selon l'accord. Le pourcentage de cette redevance sera de 1,8 % sur la première tranche de 2 millions d'onces d'or, et de 0,9 % sur la tranche suivante de 3 millions d'onces d'or.

5) Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans une société minière présente sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Cet investissement en titres négociables est comptabilisé à la juste valeur. Lors de l'adoption d'IFRS 9 (2013), Instruments financiers, en 2014, EURO a choisi de classer ses titres négociables comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 2.1.1).

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres négociables[1]	**5 713 €**	**3 905 €**

[1] Les titres négociables comprennent 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (14,0 % des actions en circulation au 31 décembre 2014 ; 31 décembre 2013 : 15,8 %).

	2014	2013
Au 1er janvier	3 905 €	206 €
Produits de l'exercice de l'Option (18 208 328 actions ordinaires de Columbus)	-	3 918
Variations de la juste valeur des titres négociables	1 143	(87)
Écarts de conversion	665	(132)
Au 31 décembre	**5 713 €**	**3 905 €**

Les profits et les pertes latents liés aux fluctuations des cours des titres négociables sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « autres éléments du résultat global ».

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Variation nette latente de la juste valeur de titres négociables, après impôts		
Profits (pertes) latents	1 143 €	(87) €
Impact fiscal	(394)	31
	749	(56)
Transfert de la dépréciation de titres négociables, après impôts		
Charge de dépréciation	-	211
Impact fiscal	-	(73)
	-	138
	749 €	**82 €**

6) Créances clients

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Créances sur IAMGOLD	7 111 €	5 063 €
Autres créances clients	178	145
	7 289 €	**5 208 €**

7) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Trésorerie[1]	1 111 €	7 595 €
Équivalents de trésorerie[1, 2]	3	431
	1 114 €	**8 026 €**

[1] Environ 9 % de la trésorerie disponible d'EURO était détenue en dollars américains au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 96 %).

[2] La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

En 2014, EURO a continué à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à sa stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

8) Capital social

8.1) Actions ordinaires

	Nombre d'actions	**Valeur nominale par action** (en euros par action)	**Capital social** (en milliers d'euros)	**Primes d'émission** (en milliers d'euros)
Au 31 décembre 2012	62 496 461	0,01 €	625 €	104 €
Rachat d'actions en 2013[1, 2]	(5 180)	0,01 €	-	(20)
Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013	**62 491 281**	**0,01 €**	**625 €**	**84 €**

[1] En 2013, EURO a mis en place un programme de rachat d'actions. Ce programme a été soumis à l'assemblée générale mixte du 25 juin 2013, qui l'a initialement approuvé. Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 24 juin 2014, le conseil d'administration a été autorisé à réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par négociation de blocs de titres (sans plafond) jusqu'au 24 décembre 2015. En 2013, EURO a racheté 5 180 de ses propres actions au prix unitaire moyen de 2,36 €, pour un montant total de 20 000 € (y compris les commissions et les honoraires juridiques) ; ce montant a été affecté aux primes d'émission. Il n'y a pas eu de rachat d'actions en 2014.

[2] Le 21 février 2014, le conseil d'administration a approuvé l'annulation des 5 180 actions propres rachetées en 2013. En conséquence, un montant de 52 € correspondant à la valeur nominale des actions annulées a été réaffecté au capital social à partir des primes d'émission.

8.2) Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'EURO rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice (hors actions propres).

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	13 072 €	23 792 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	62 491 281	62 496 053
Résultat par action, de base et dilué (€/action)	**0,209 €**	**0,381 €**

8.3) Dividendes

Le montant des dividendes distribuables est basé sur les états financiers annuels établis conformément au référentiel comptable français.

		Exercice clos le 31 décembre	
	€/action	**2014**	2013
Acompte sur dividende versé le 26 novembre 2014[1]	0,14	8 749 €	- €
Solde du dividende versé le 30 juin 2014[2]	0,19	11 873	-
Solde du dividende versé le 6 août 2013[3]	0,36	-	22 499
		20 622 €	**22 499 €**

[1] Le 13 novembre 2014, le conseil d'administration a approuvé un acompte sur dividende d'un montant total de 8 749 000 € (0,14 € par action), qui a été versé aux actionnaires le 26 novembre 2014.

[2] Le 30 juin 2014, la Société a versé un dividende de 11 873 000 € (0,19 € par action) conformément à la décision prise le 24 juin 2014 par le conseil d'administration et aux résolutions approuvées lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 24 juin 2014, qui a d'une part approuvé la résolution sur le plafonnement à 13 123 000 € (0,21 € par action) de la distribution de dividendes sous réserve que la Société dispose de suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, et d'autre part autorisé le conseil d'administration à ajuster le montant distribué en fonction de la trésorerie disponible et des besoins de trésorerie.

[3] En mai 2013, le conseil d'administration d'EURO a recommandé un dividende maximum d'un montant de 24 999 000 € (0,40 € par action), sous réserve que la Société dispose de la trésorerie suffisante le 6 août 2013. Le 25 juin 2013, les actionnaires ont approuvé cette recommandation et donné au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour ajuster, le cas échéant, ce montant maximum en fonction des besoins opérationnels de la Société. Le 25 juin 2013, en vertu de la résolution adoptée par les actionnaires et compte tenu de la situation financière et des besoins opérationnels de la Société, le conseil d'administration a décidé que le montant du dividende serait de 22 499 000 € (0,36 € par action). Ce dividende a été versé aux actionnaires le 6 août 2013.

9) Impôt sur le résultat

9.1) Rapprochement d'impôts

La charge d'impôts est différente du montant qui aurait été calculé en appliquant le taux de l'impôt sur les sociétés de 34,43 % en vigueur en France en 2014 (2013 : 34,43 %) au résultat avant impôt. Cette différence s'explique comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat avant impôt sur le résultat	**22 221 €**	**37 486 €**
Impôt théorique calculé au taux de l'impôt sur le résultat applicable aux sociétés en France	7 651 €	12 906 €
Incidence fiscale de la CVAE	207	247
Taxes sur les dividendes	619	675
Écarts de conversion et autres	672	(134)
Charge d'impôt sur le résultat	**9 149 €**	**13 694 €**

L'impôt sur le résultat est détaillé ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Charge d'impôt exigible	9 221 €	13 671 €
Charge (recouvrement) d'impôt différé sur différences temporaires	(72)	23
	9 149 €	**13 694 €**

9.2) Passifs d'impôt différé

Les passifs d'impôt différé se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart aux variations des cours des titres négociables et à la CVAE. Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables. Les variations des passifs d'impôt différé sont présentées ci-après :

	2014	2013
Au 1er janvier	83 €	109 €
Charge (recouvrement) d'impôt différé lié aux variations de la juste valeur des titres négociables (autres éléments du résultat global)	394	(31)
Charge (recouvrement) d'impôt différé lié à la naissance et au recouvrement d'autres différences temporaires	(72)	23
Écarts de conversion	531	(18)
Au 31 décembre	**936 €**	**83 €**

10) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dettes fournisseurs	71 €	123 €
Dettes fiscales et sociales	45	65
Dettes envers IAMGOLD	35	20
Jetons de présence	13	12
	164 €	**220 €**

11) Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (données de niveau 3).

- On entend par données de niveau 1 les prix cotés (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les catégories d'instruments financiers n'ont pas varié en 2014.

11.1) Actifs et passifs évalués à la juste valeur à titre récurrent

Au 31 décembre 2014, les actifs ci-après de la Société étaient comptabilisés à la juste valeur comme suit. La hiérarchie des justes valeurs reste inchangée depuis le 31 décembre 2013.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	5 713 €	-	-	5 713 €
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 114 €	-	-	1 114 €

11.2) Techniques d'évaluation

Titres négociables

La juste valeur des titres négociables inclus dans le niveau 1 est déterminée selon une approche fondée sur le marché. Le cours de clôture est un prix coté sur le marché qui est le principal marché actif du titre concerné.

12) Produits des activités ordinaires

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Redevances découlant de l'exploitation de la mine Rosebel	23 867 €	28 936 €
Redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française	354	376
	24 221 €	**29 312 €**

13) Charges opérationnelles

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Charges administratives	427 €	488 €
Jetons de présence (y compris le prélèvement libératoire)	73	73
Honoraires des auditeurs	82	83
Honoraires juridiques	100	167
Coûts liés à la cotation et la gestion des titres	130	106
Taxes opérationnelles	51	99
	863 €	**1 016 €**

14) Exercice de l'Option en 2013

Le 5 décembre 2011, EURO a conclu un contrat d'option avec Columbus permettant la restructuration de la redevance existante sur toute production d'or future des concessions Paul Isnard (l'« Option »). Le 7 novembre 2013, Columbus a exercé l'Option en contrepartie de trésorerie (3 013 000 €), d'actions de Columbus (3 918 000 €) et d'une redevance sur la production nette d'affinage (redevance qui couvre les concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt entourant les concessions en Guyane française), d'une valeur estimée de 4 195 000 €.

En contrepartie, la Société a transféré à Columbus l'immobilisation incorporelle au titre de la redevance sur toute production d'or future des concessions Paul Isnard à recevoir d'Auplata. En outre, la Société était titulaire d'un permis de recherches de Mines (« PER ») et avait fait une demande en date du 29 novembre 2010 concernant l'octroi d'un permis d'exploitation (« PEX »). À la suite de son désistement remis le 29 novembre 2013 aux Ministères concernés, la Société a également sorti de l'actif le PER.

L'impact net de l'exercice de l'Option sur les résultats a été un profit de 10 015 000 € en 2013.

15) Pertes de change

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Profits (pertes) de change liés aux éléments suivants :		
Réévaluation de comptes bancaires libellés en euros	(89) €	55 €
Réévaluation de dividendes à payer	-	(174)
Réévaluation et paiement d'impôts	(564)	(7)
Réévaluation d'autres comptes du bilan	(15)	50
	(668) €	**(76) €**

16) Variations des éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Variation des créances clients et des autres actifs courants	(1 223) €	5 648 €
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants	(79)	(27)
	(1 302) €	**5 621 €**

17) Parties liées

IAMGOLD France S.A.S., filiale indirecte à 100 % d'IAMGOLD, est actionnaire majoritaire d'EURO (et détient environ 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions potentielles dilutives). Outre les produits des redevances liées à la mine Rosebel, IAMGOLD a facturé des commissions de gestion et d'autres frais à EURO durant 2014, pour un montant de 343 000 € (2013 : 220 000 €). Au 31 décembre 2014, 35 000 € restaient dus (31 décembre 2013 : 20 000 €).

Rémunération des administrateurs de la Société :

- En 2014 et 2013, chaque administrateur indépendant a perçu un montant annuel de 21 000 USD, un montant additionnel de 1 339 USD pour chaque réunion à laquelle il a assisté, ainsi qu'un montant de 1 071 USD pour chaque réunion d'un comité du conseil d'administration à laquelle il a assisté. La rémunération nette versée et payable aux administrateurs de la Société est présentée ci-après :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Ian L. Boxall	17 €	17 €
David H. Watkins	17	17
Ian Smith	17	17
	51 €	**51 €**

- Monsieur Benjamin Little, Vice-président principal, Affaires corporatives d'IAMGOLD et administrateur et Directeur général d'EURO, et Madame Line Lacroix, Directeur général délégué d'EURO, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2014 et 2013.
- Les autres administrateurs, à savoir Madame Carol T. Banducci, Vice-président exécutif et Directeur financier d'IAMGOLD, Madame Elizabeth Gitajn, Contrôleur d'IAMGOLD, Monsieur Phillip Marks, Secrétaire général adjoint d'IAMGOLD, Monsieur Paul Olmsted, ancien Vice-président principal, Développement des affaires d'IAMGOLD et Monsieur Brian Trnkus, ancien Vice-président, Finance d'IAMGOLD, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2014 et 2013.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société :

- La rémunération versée et payable par EURO à Madame Line Lacroix, Directeur général délégué, s'est élevée à 124 000 € en 2014 (2013 : 0), et aucune rémunération n'a été versée à Madame Susanne Hermans en 2014 (2013 : 137 000 €).
- Les autres dirigeants n’ont perçu aucune rémunération d'EURO en 2014 et 2013. La rémunération des dirigeants qui sont également dirigeants d’IAMGOLD est incluse dans les commissions de gestion versées à IAMGOLD.

18) Provisions pour litiges et contrôles réglementaires

De par leur nature, les passifs éventuels seront déterminés uniquement lors de la survenue ou de l'absence de survenue d'un ou plusieurs événements futurs. L'évaluation des passifs éventuels fait appel au jugement et met en jeu des estimations importantes sur l'issue d'événements futurs.

La Société peut faire l'objet de contrôles par les autorités réglementaires, qui peuvent être complexes et sujets à interprétation. Il peut s'agir de contrôles fiscaux. La Société fait preuve de diligence et exerce un jugement avisé pour interpréter les dispositions des lois et des réglementations en vigueur, ainsi que leur application et leur administration par les autorités réglementaires pour déterminer raisonnablement et verser les montants dus. Le cas échéant, la Société peut être soumise à un examen par les autorités réglementaires et, dans ce contexte, les interprétations de la Société sur les montants dus et versés peuvent donner lieu à des litiges.

Des conseillers juridiques et autres experts évaluent l'issue possible des litiges et des contrôles réglementaires. En conséquence, la Société constitue des provisions au titre des montants qu'elle risque de devoir payer.

Le 18 décembre 2014, la Société a reçu une notification de redressement de l'administration fiscale française concernant un contrôle fiscal en cours portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. La Société est en pourparlers avec l'administration fiscale. Au 31 décembre 2014, la Société n'a pas constitué de provisions au titre de litiges ou de contrôles réglementaires, car la direction estime que le risque associé est faible. En outre, la Société n'estime pas que les litiges ou les contrôles réglementaires qui n'ont pas fait l'objet d'une provision puissent avoir un impact significatif sur sa situation financière.

EURO Ressources SA

A Gold Resource Royalty Company

Rapport des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2014

EURO RESSOURCES S.A

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES S.A
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

pwc

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Le document ci-dessous, qui vous est fourni pour information, est une traduction libre en français du rapport d'audit émis en langue anglaise sur les comptes de la Société établis conformément aux normes IFRS pour les besoins de publication de ces comptes au Canada. Ce document doit être lu conjointement avec le rapport original en anglais

Aux actionnaires et au Conseil d'administration d'Euro Ressources S.A.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, d'Euro Ressources S.A., comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2014 ainsi que l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Euro Ressources au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Neuilly-sur-Seine, le 27 février 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

EURO Ressources SA

A Gold Resource Royalty Company

Honoraires des commissaires aux comptes - 2014

Tableau des Honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014

	PricewaterhouseCoopers Audit				S & W Associés			
En €	*Montant (HT)*		%		*Montant (HT)*		%	
	2014	2013	**2014**	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Audit x Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ***(b)*** ○ Emetteur ○ Filiales intégrées globalement	46.200	43.000	100%	74%	0	15.000	-	26%
□ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ***(c)*** ○ Emetteur ○ Filiales intégrées globalement	40.176	34.000	100%	100%	0	0	-	-
Sous-total	86.376	77.000	100%	84%	0	15.000	-	16%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement *(d)* □ Juridique, fiscal, social □ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	-	0'%
TOTAL	**86.376**	**77.000**	100%	84%	**0**	**15.000**	-	16%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

EURO Ressources SA

A Gold Resource Royalty Company

Attestation des Responsables – 2014

EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Benjamin Little, agissant en qualité de Directeur Général de la Société EURO Ressources S.A.,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 6 avril 2015

Monsieur Benjamin Little
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris
S.A.
au capital de 624.912,81€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A